

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT N ° CF70

présenté par
M. Bouloux, rapporteur

ARTICLE PREMIER

- I. – Substituer aux alinéas 55 à 57, l’alinéa suivant :
- « Les deux dernières lignes sont remplacées par trois lignes ainsi rédigées : ».
- II. – Compléter le tableau de l’alinéa 58 par une ligne ainsi rédigée :
- «

L. 621-14-1	l’ordonnance n° 2024-936 du 15 novembre 2024
-------------	--

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de modifier les tableaux dans leur version à venir.